

– CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016 –

L'an deux mille seize, le treize avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué le huit avril 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRE, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

Pouvoirs : Mme Stéphanie PETIT à M. Emmanuel SALIGNAT.

Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 10 mars 2016.

– ORDRE DU JOUR –

1. Vote des contributions directes,
2. Vote des subventions et dons 2016,
3. Classe transplantée à La Chapelle d'Abondance,
4. Vote du Budget Primitif 2016 – Commune,
5. Vote du Budget Primitif 2016- Assainissement,
6. Indemnité de conseil du trésorier principal pour 2015,
7. Signature d'un contrat de maintenance avec BIBLIX SYSTEMES,
8. Signature d'une convention avec RAMBOUILLET TERRITOIRE pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,
9. Informations diverses.

CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission des finances lors de sa réunion du 30 mars 2016 a décidé de proposer, afin d'équilibrer le budget, une augmentation des taxes foncières de 14.9704 %. Le taux de la taxe d'habitation passerait de 5.60 % à 6.44 %,

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de 8.36 % à 9.61 %,

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passerait de 33.95 % à 39.03 %.

Ce qui correspond à une recette supplémentaire de 71 006.00 Euros.

M. le Maire explique que cette augmentation est due à la baisse des subventions et des dotations de l'état. Sans cette augmentation la commune devrait emprunter.

M. BATAILLE souhaite connaître les rentrées fiscales de 2015. M. BRÉBION précise qu'elles s'élevaient à 424 035.00 Euros. M. BATAILLE remarque que sans augmentation des taux d'imposition, il y a déjà une augmentation importante générée par les bases puisque les prévisions sont de 474 302.00 Euros soit une augmentation de 19 % des recettes par rapport à 2015. M. BRÉBION explique que l'augmentation des bases communales est due à de nouvelles maisons, à la ZAC Bel La forêt et au Brayphin.

M. BATAILLE explique que pour l'administré l'augmentation sera plus conséquente puisque les bases augmentent tous les ans. M. BRÉBION répond que les bases individuelles n'augmentent pas. Mme HUARD DE LA MARRE précise que l'augmentation sera aussi due à la Région.

M. le Maire rappelle que les subventions baissent et que si la commune n'augmente pas les impôts il faudra recourir à un emprunt.

M. BRÉBION précise que le coût par habitant pour les trois taxes est de 80 à 110 Euros.

Mme HUARD DE LA MARRE souhaite connaître le montant de la baisse des dotations. M. BRÉBION précise que pour la DGF, celle-ci est de 23 %.

M. VINCENT informe le Conseil municipal que certaines communes augmentent les taxes mais d'autres réduisent les dépenses. Il a demandé une réflexion sur les services qui ne servent pas. Il précise que le budget a été présenté à la commission finances il y a deux semaines. Il y a toujours de bonnes raisons pour ne pas faire la réunion qu'il a demandée depuis octobre afin de faire une projection sur plusieurs années du budget. Il regrette qu'il n'y ait pas eu cette réunion. Il rappelle que les taxes n'ont pas été augmentées depuis 25 ans. Il souhaiterait faire une étude des services qui coûtent chers à la commune. 70 000 Euros sont à diminuer dans le budget.

M. JOBARD indique que de ne pas augmenter les impôts pendant 25 ans ou plus n'est pas forcément un signe de bonne gestion.

Mme HUARD DE LA MARRE précise que recourir à un emprunt n'est pas mauvais pour un investissement.

M. BATAILLE évoque les taux qui sont très faibles en ce moment.

M. le Maire précise que le recours à l'emprunt se fera sur des projets importants.

2016.16 / VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Le Conseil municipal, à la majorité (abstentions : M. VINCENT, Mme PERRON, M. CARRÉ, Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE), décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LIBELLÉS	Bases 2015	Bases notifiées 2016	Variation des bases	Taux appliqué	Variation de taux	Produit résultant de la décision	Variation de produit
Taxe habitation	3 093 736	3 143 000	1,5924	6,44	15,0000	202 409	19,4463
Taxe foncière bâti	2 531 117	3 214 000	26,9795	9,61	14,9522	308 865	54,8428
Taxe foncière non bâti	86 608	87 200	0,6835	39,03	14,9632	34 034	15,6243
TOTAL	-	-	12,8248	-	-	545 308	36,8879

PARTICIPATIONS

M. BRÉBION donne lecture des diverses participations dues par la commune :

- Service d'incendie et de Secours : 41 838.12 Euros
- RAMBOUILLET TERRITOIRES - Piscine: 1 200.00 Euros
- RAMBOUILLET TERRITOIRES - Instruction droit du sol : 4 160.00 Euros
- SITERR : 258.40 Euros
- Syndicat des 3 rivières : 3 154.20 Euros
- Mission Locale : 1 227.40 Euros
- Mairie RAMBOUILLET - Frais de scolarité : 2 250.00 Euros
- CIG - Mission archive : 15 866.00 Euros
- SEY : 1 292.00 Euros
- INGENIERY : 1 292.00 Euros

M. VINCENT demande si la somme de 15 866.00 Euros concerne la deuxième partie de la mission archives et si celle-ci se termine cette année. Il demande si des consignes ont été données afin d'éviter les

documents papiers car il y a eu près de 50 % d'archives détruites. M. BRÉBION précise qu'il faudra prévoir 1 000 Euros pour les archives tous les ans.

M. VINCENT demande si le local de stockage est conforme car l'archivage se fait dans de bonnes conditions depuis 30 ans, pourquoi changer. M. le Maire évoque la complexité et les exigences des services de l'archivage et précise que les armoires ne sont pas conformes ni les étagères récupérées à THALES car il faut une peinture spéciale. M. JOBARD précise que le local est conforme pour l'instant. Les archives départementales doivent faire un contrôle des locaux. Les problèmes d'humidité ont été résolus.

M. BRÉBION confirme que le local à la cave est conforme tant en température qu'en hydrométrie.

2016.17 / SUBVENTIONS ET DONS 2016

M. BRÉBION donne lecture des propositions de subvention et dons proposées par la commission des finances.

M. MERCIER ne prend pas part au vote étant directement intéressé par ce point car il est également président de l'Association Gazeran Sports Loisirs et Culture, subventionnée par la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2016 :

	DONS	SUBVENTIONS
ASSOCIATION CONFIANCE	1 000.00	-
CAISSE DES ECOLES	-	2 650.00
CCAS	-	10 000.00
CROIX ROUGE	-	1 000.00
GAZERAN FOOTBALL LOISIR	-	1 650.00
GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE	-	5 000.00
IME LE CASTEL	250.00	-
LIGUE CONTRE LE CANCER	150.00	-
ORPHELINS DE LA POLICE	300.00	-
ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS	300.00	-
PREVENTION ROUTIERE	-	200.00
RESTAURANTS DU CŒUR	760.64	-
SARRAF	100.00	-
SCAPA	1 189.36	-
TELETHON	100.00	-
USEP ECOLE GAZERAN	-	1 500.00
US POIGNY RAMBOUILLET	300.00	-
VIE LIBRE	200.00	-

2016.18 / CLASSE TRANSPLANTÉE A LA CHAPELLE D'ABONDANCE

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que les 44 élèves des classes de CP au CE2 se rendront en classe de découverte à LA CHAPELLE D'ABONDANCE du 18 au 27 mai 2016, soit 10 jours.

La dépense est estimée par la Directrice de l'Ecole à environ 22 000.00 Euros.

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (abstention: Mme PERRON) :

- décide de prendre en charge une somme de 10 000.00 Euros et fixe le prix du séjour à 253.00 Euros par enfant,
- autorise le règlement en trois fois, 85 Euros pour le 30 avril, 85 Euros pour le 30 mai et 83 Euros pour le 30 juin.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget 2016 à l'article 6251.

2016.19 / SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE CENTRE DE VACANCES LES HIRONDELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : Mme PERRON) :

- autorise M. le Maire à signer un contrat hôtelier avec le Centre de Vacances « Les Hirondelles », fixant les modalités de la classe de découverte à LA CHAPELLE D'ABONDANCE, pour le séjour des enfants du 18 mai au 27 mai 2016 ;
- autorise M. le Maire à verser un acompte de 3 500.00 Euros.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget 2016 à l'article 6251.

BUDGET PRIMITIF 2016

M. BRÉBION présente au Conseil municipal le budget primitif 2016 préparée par la commission des finances.

Mme HUARD DE LA MARRE remarque qu'il faudra étudier les postes à diminuer.

M. VINCENT souhaite qu'une étude soit effectuée sur la gestion de la bibliothèque par des bénévoles. Il rappelle qu'il n'y a seulement que 48 adhérents soit un coût de 400 Euros par adhérent. Il demande si l'agent est justifié ou s'il ne peut pas être utilisé à d'autres tâches ou sur une autre commune. La charge de travail ne justifie pas un demi-poste. M. le Maire précise que la personne en charge de la bibliothèque est titulaire et que son contrat est très précis sur la fonction qu'elle exerce. Il rappelle aussi que la bibliothèque participe au périscolaire. M. le Maire informe le Conseil municipal que le département va diminuer le prêt de livres qui seront remplacés à terme par des tablettes. Un état des adhésions sera établi.

M. VINCENT demande si la commune a les moyens pour ces services : bibliothèque et agence postale communale. M. BATAILLE précise que le service est rendu.

M. JOBARD demande une gestion prévisionnelle sur plusieurs années ou un regroupement de communes pour la gestion des services.

M. BATAILLE rappelle que même si les services ont un coût, ils sont utiles.

M. VINCENT demande si l'acquisition d'un véhicule pour un montant de 10 000 Euros est nécessaire. Il demande s'il ne serait pas possible de demander à RAMBOUILLET TERRITOIRES le prêt d'un véhicule électrique pendant un an avant de se décider de l'achat du véhicule. M. le Maire précise qu'il y a de plus en plus de documents à aller chercher à VERSAILLES et qu'un véhicule électrique ne pourra pas effectuer le trajet car il n'a pas assez de recharge. Il propose l'achat d'un véhicule style KANGOO.

M. VINCENT demande si la rénovation des locaux de la mairie (aménagement de bureaux à l'étage) est une priorité pour la mairie car le coût est de 30 000 Euros. M. le Maire précise que ce sont des bureaux pour les adjoints et surtout une mise aux normes du local Vidéo protection. M. JOBARD propose d'étaler ces travaux sur plusieurs années.

M. VINCENT remarque que l'aire de jeux est inscrite au budget depuis 2 ans mais n'a pas été réalisée. M. le Maire précise que beaucoup de travaux sont en cours et qu'il convient d'attendre la fin des chantiers en cours.

Mme HUARD DE LA MARRE demande la date des travaux d'enfouissement pour la fibre rue de la mairie. M. le Maire indique que ceux-ci débiteront le 13 juin 2016.

M. VINCENT demande ce qu'il en est de la mission de l'architecte pour le contrat rural. M. BRÉBION précise que les paiements à l'architecte sont bloqués ainsi que les factures des entreprises car tous les travaux ne sont pas terminés.

M. MERCIER, délégué du SICTOM, rappelle qu'il y a une taxe spéciale pour les ordures ménagères, due par la commune. Il demande si la somme a été prévue au budget. M. BRÉBION précise que la somme est prévue au budget, à l'article 63512 : Taxes foncières, qui passe de 6 000 Euros à 14 000 Euros.

2016.20 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstentions : M. VINCENT, Mme PERRON, Contre : M. MERCIER, Mme AUGER, M. BATAILLE) adopte le budget primitif 2016, proposé par la Commission des Finances.

section de fonctionnement en équilibre

dépenses = recettes = 1 644 721.35 Euros

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 1 399 662.18 Euros

2016.21 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016- ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE) adopte le budget primitif Assainissement 2016, proposé par la Commission des Finances.

section de fonctionnement en équilibre

dépenses = recettes = 41 393.15 Euros

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 159 167.28 Euros

2016.22 / CONCOURS DU TRÉSORIER PRINCIPAL - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Décide : à l'unanimité,

- de demander le concours du trésorier principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du trésorier principal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Pierre-Michel GOUX, trésorier principal à concurrence de 485.06 Euros au titre de l'année 2015.
- la dépense sera prévue au budget 2016 à l'article 6225.

2016.23 / CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHÈQUE

M. le Maire présente au Conseil municipal le contrat de maintenance et d'assistance des logiciels de la bibliothèque proposé par la société BIBLIX SYSTEMES.

La durée du contrat est fixée pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans. Le coût annuel est de 382.17 Euros H.T pour les logiciels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions : M. MERCIER, Mme HUARD DE LA MARRE, Mme PERRON), autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance des logiciels de la Bibliothèque avec BIBLIX, SYSTEMES.

IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

M. le Maire informe le Conseil municipal que RAMBOUILLET TERRITOIRES souhaite installer sur la commune des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. La commune aura à sa charge les consommations. M. le Maire estime à 15 Euros par mois la dépense. M. BRÉBION précise que le coût d'un rechargement est de 2 Euros.

Mme HUARD DE LA MARRE souhaite savoir qui répare en cas de panne car la convention n'est pas très claire sur ce point. M. le Maire propose de reporter ce point à une prochaine réunion et de demander un complément d'information à RAMBOUILLET TERRITOIRES.

M. MERCIER demande si les bornes installées au Brayphin sont utilisées.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil que la station d'épuration est saturée. Deux filtres ont été installés provisoirement. Le SIRR étudie en ce moment une solution de mise en conformité en adéquation avec la demande des services publics.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que les services publics et l'agence de l'eau souhaitent que les Communes de Gazeran, Rambouillet et Vieille Eglise se regroupent avec le SIRR afin d'élaborer leur schéma directeur d'assainissement. La Commune de Gazeran étant coordonnateur pour le groupement de commande du SDA, il conviendra que toutes les communes concernées délibèrent afin de nommer le nouveau coordonnateur qui sera M. ZANNIER, le maire de RAIZEUX, puisque la commune ne fera plus partie du groupement de commande.

- M. le Maire informe le Conseil municipal que les effectifs de l'école pour la rentrée seront de 125 élèves. L'école est à saturation. Il précise qu'il a rencontré un architecte qui a déjà réalisé des bâtiments scolaires. Il s'est rendu sur place et a proposé la création d'un bâtiment de deux classes, avec toilettes. Ces travaux peuvent être subventionnés. M. JOBARD souhaite connaître la date possible des travaux. M. le Maire précise qu'il faut compter environ deux ans avant de commencer les travaux, entre le dossier de demande de subvention et le dossier d'appel d'offres.
- Mme DRAY informe le Conseil municipal que le secteur du Gâteau, l'avenue du Général de Gaulle, l'école et la mairie sont éligible à la fibre. M. JOBARD demande confirmation que le déploiement de la fibre sera achevé fin 2016, ce que confirme Mme DRAY. M. BATAILLE demande si les rues en aérien sont concernées. Mme DRAY confirme également. M. VINCENT remercie les personnes qui ont permis le déploiement de la fibre sur Gazeran.
- M. le Maire souhaite apporter une information supplémentaire sur la station d'épuration. Il précise qu'il alerte depuis 6 ans le SMESSY, devant les élus présents que la commune de GAZERAN ne peut pas, faute d'infrastructure (entre autre l'assainissement) respecter les chiffres demandés par le SCOT et le SDRIF.
- Mme SOULAY remercie l'Association VIVRE A GAZERAN qui a participé financièrement à La Chasse aux Œufs le dimanche de Pâques. 41 enfants ont participé à cette manifestation. La journée s'est très bien passée.
- M. BATAILLE précise qu'un lampadaire est en panne entre le 17 et le 19 route du Bray.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'il y a des problèmes d'évacuation des eaux pluviales au Petit Parc car le compteur électrique de la pompe de relevage du lotissement du Petit Parc est cassé.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'il y a des problèmes de pression d'eau, route du Bray. M. le Maire prévient VEOLIA.
- M. BATAILLE rappelle que les véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse route du Bray, en agglomération. Certains véhicules dépassent les 90 km/h. Des demandes régulières de contrôles de vitesse sont faites. La police y répond, mais les effectifs sont en ce moment très sollicités par le plan Vigipirate.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal qu'il présentera à la prochaine réunion les statistiques des radars. Il précise qu'il a déjà relevé un véhicule à 140 km/h sur le pont SNCF.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal que 1 315 personnes ont assistés aux 10 représentations théâtrales de la Troupe des Sassafras. Il précise que la section théâtre a pu verser une subvention de 800 Euros aux Restos du Cœur de Rambouillet.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal que les bénévoles du théâtre ont donné 1 000 heures pour la réalisation de la scène et de la sono de la salle des Fêtes. Une somme de 6 000 Euros a été prise sur le budget théâtre et une somme de 2 500 Euros par l'association VIVRE A GAZERAN. Il précise que si la commune avait demandé à des artisans le coût aurait été de 75 000 Euros. Ces travaux ont été offerts à la commune car la mairie prête gracieusement la salle des fêtes depuis 10 ans. M. le Maire remercie la Troupe des Sassafras.
- Mme HUARD DE LA MARRE rejoint M. BATAILLE sur les problèmes de vitesse route du Bray et des dégradations du compteur électrique du Petit Parc.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que des véhicules stationnent sur les trottoirs de la résidence des 12 Arpents obligeant les piétons à circuler sur la route. Elle souhaite que des

panneaux de signalisation soient installés et que les conducteurs soient sensibilisés à ce problème ainsi qu'à la vitesse excessive.

- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que les piles et la batterie du défibrillateur seront à changer en juillet. Elle estime à environ 200 Euros la dépense.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que les horaires des cars scolaires changeront peut-être pour septembre. Il conviendra aux usagers de vérifier les horaires.
- M. MERCIER a constaté que la Salle des Fêtes est louée alors que le nouveau règlement intérieur n'est pas encore approuvé. Il a également constaté que la réserve n'était pas fermée. M. le Maire précise que des serrures ont été installées vendredi avant la location.
- M. MERCIER demande que le local des poubelles de la salle des fêtes soit fermé, car des usagers se permettent de jeter leurs ordures dans les poubelles de la commune.

La séance est levée à 21h50.